

*Initiatives ministérielles*

C'est là la principale différence entre les deux partis. Pour le Parti réformiste, la volonté de la majorité des Canadiens a la priorité, qu'elle soit ou non conforme à la politique du parti. Dans le cas du Parti libéral, l'appui du public n'est important que pour les questions sur lesquelles la majorité des Canadiens se trouvent à être d'accord avec le gouvernement.

Ne nous y trompons pas. Les Canadiens réclament des lois criminelles plus sévères. Le Comité de la justice étudie actuellement le projet de loi C-37, qui vise à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. Rien ne semble irriter davantage les Canadiens que de voir des jeunes contrevenants se faire traiter avec ménagements après avoir commis des crimes graves et des crimes de violence. Si nous acceptons ou minimisons les actes de violence commis par des jeunes contre d'autres personnes, comment pouvons-nous venir à la Chambre des communes dénoncer la violence contre les femmes? On peut bien présenter une disposition qui inverse la charge de la preuve pour les jeunes de 16 et de 17 ans, mais les Canadiens croient que ces jeunes devraient être traités comme des adultes, surtout lorsqu'ils commettent des crimes violents contre d'autres personnes.

• (1225)

Dans mon bulletin parlementaire du printemps dernier, je posais la question suivante: la limite d'âge prévue dans la Loi sur les jeunes contrevenants, actuellement de 12 à 17 ans, devrait-elle être abaissée pour ne couvrir que les jeunes de 10 à 15 ans? J'ai reçu près de 3 500 réponses, et 91 p. 100 des électeurs de ma circonscription pensaient que la limite d'âge de la loi devrait être abaissée. Je suis convaincue que si les libéraux posaient les mêmes questions dans leurs bulletins parlementaires, ils obtiendraient des réponses semblables.

L'opinion publique a-t-elle encore de l'importance pour le gouvernement ou cédera-t-il à l'étroitesse d'esprit en disant qu'il sait mieux que tout le monde ce qu'il faut faire? Comment le gouvernement peut-il invoquer un tragique crime haineux commis il y a cinq ans pour prétendre que tous les hommes commettent des actes violents à l'encontre de l'ensemble des femmes? Les Canadiens veulent être protégés de tous les crimes, qu'ils soient commis par des hommes, par des femmes ou par des enfants.

En dépit de cette inquiétude, les experts continuent de nous dire que les crimes violents ne sont pas vraiment à la hausse. Ils justifient leur affirmation en se fondant sur un certain nombre d'enquêtes. Je ne veux pas me lancer dans une querelle de statistiques, mais je voudrais citer certains chiffres. Selon Statistique Canada, il y a eu 204 crimes violents pour 100 000 personnes en 1971; en 1991, soit vingt ans plus tard, cette proportion était passée à 1 099 par 100 000 personnes. Cela représente un accroissement de 500 p. 100 en vingt ans. C'est ce qui inquiète les Canadiens.

Il y a 20 ans, les parents ne s'inquiétaient pas lorsque leurs jeunes enfants jouaient dehors avec leurs amis. Aujourd'hui, les jeunes enfants jouent habituellement sous la surveillance de parents. Il y a 20 ans, les élèves des écoles secondaires pouvaient

circuler dans leurs écoles sans crainte. Aujourd'hui, les jeunes se déplacent par deux ou en groupe, et pas juste les filles, les garçons aussi.

Le danger de circuler seul est apparu évident dans ma ville le 4 octobre dernier. Après l'école, Pamela Cameron, une jeune fille de 16 ans qui venait d'emménager dans notre ville, est allée avec des camarades dans un restaurant boire un café et manger des muffins. Après cela, elle a emprunté la rue la plus passante de notre ville pour aller rendre visite à son petit ami. Elle ne s'est jamais rendue.

Pamela a été assassinée à quatre heures de l'après-midi à deux pâtés de maison de mon bureau de circonscription. Elle a été empoignée dans la rue la plus passante de ma localité, traînée dans les buissons et sauvagement assassinée.

Pendant la semaine, ou à peu près, qui a précédé l'arrestation du meurtrier, toute la localité a été plongée dans une absolue détresse. La peur était si intense que les parents ne laissaient plus leurs enfants aller à l'école à pied tout seuls. Ils les conduisaient en voiture à l'école ou au travail et ne laissaient plus ni leurs filles ni leurs garçons sortir.

Quand, dix jours plus tard, l'individu s'est livré aux autorités et a été inculpé de meurtre, ce fut un immense soulagement. Les habitants pouvaient enfin se sentir un peu plus à l'aise; pas énormément plus à l'aise, mais un peu. Puis, le soulagement, après cette grande tension, a tourné à la colère lorsqu'on a appris que le prévenu avait un casier judiciaire et était considéré comme un criminel violent et dangereux à sa sortie de prison.

Mes électeurs, et c'est tout à leur honneur, ont canalisé leur colère pour faire quelque chose d'utile. Ils ont formé des groupes de citoyens pour chercher immédiatement les jeunes lorsqu'ils manquent à l'appel. Ils ont entrepris une campagne pour appuyer mon projet de loi qui propose d'autoriser le maintien en incarcération des délinquants dangereux après l'expiration de leur peine. Il leur a suffi d'une journée, à un centre commercial local, pour recueillir 1 000 lettres adressées au solliciteur général et au ministre de la Justice. Ils ont fait signer une pétition par 6 700 personnes. À Milton, en Ontario, ville d'origine de la jeune victime, la soeur aînée de cette dernière a recueilli 10 000 noms sur une pétition semblable; cette ville a manifesté son appui pour un projet de loi d'initiative parlementaire qui propose de recourir à des mesures radicales face à des délinquants dangereux.

• (1230)

À propos de mon projet de loi, quelque chose de tout à fait miraculeux s'est produit la semaine dernière. Même si tous les députés du Parti libéral et du Bloc québécois qui avaient participé au débat s'étaient prononcés contre, le projet de loi a été miraculeusement approuvé à l'unanimité en deuxième lecture jeudi dernier. Je ne sais pas très bien ce qui s'est produit, mais je crois que c'est parce que les Canadiens en général ont fait savoir qu'ils se préoccupaient beaucoup de la violence dans notre société et voulaient que la Chambre adopte des mesures pour s'attaquer au problème et fasse passer la protection de la société avant les droits des accusés.